

Désignation de l'entreprise		SARL HOLDING TRIFAULT										LE BOIS DES BROSSES										Néant									
Adresse de l'entreprise												72290 CONGE-SUR-ORNE																			
SIRET		90037040400015										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12									
												Durée de l'exercice précédent *										12									
												Exercice N clos le										31122024									
												Exercice N-1 clos le										31122023									
ACTIF		Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3		Net 4							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		012	POUR COPIE																								
		Autres*		014		016	CERTIFIEE CONFORME																								
	Immobilisations corporelles*		028		030																										
	Immobilisations financières* (1)		040	40 099	042		40 099											40 099													
	Total I (5)		044	40 099	048		40 099											40 099													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	DocuSigned by:																								
		Marchandises *		060		062	TRIFAULT Humé																								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	ABA63DC8DBF04F2...																									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																									
		Autres * (3)		072	94 789	074		94 789											69 663												
	Valeurs mobilières de placement		080		082																										
	Disponibilités		084	10 559	086		10 559											12 872													
	Charges constatées d'avance *		092		094																										
	Total II		096	105 348	098		105 348											82 535													
	Total général (I + II)		110	145 447	112		145 447											122 634													
PASSIF												Exercice N NET 1										Exercice N-1 NET 2									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		40 000											40 000															
	Ecart de réévaluation		124																												
	Réserve légale		126		4 000																										
	Réserves réglementées*		130																												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		19 811																										
	Report à nouveau		134													(5 269)															
	Résultat de l'exercice		136		64 955											29 080															
	Subventions d'investissement		137																												
	Provisions réglementées		140																												
Total I		142		128 766											63 811																
Provisions pour risques et charges		154																													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 105											1 063															
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)		172		576																										
	Comptes courants d'associés		173		15 000											57 760															
	Autres dettes		175																												
	Produits constatés d'avance		174																												
Total III		176		16 681											58 823																
Total général (I + II + III)												180		145 447											122 634						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL HOLDING TRIFAULT		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024		
				Exercice N-1 clos le 31122023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218		
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	1 355		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			
	Rémunérations du personnel *		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- - merce article 39, I-2°, al.3 du CGI)		255			
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259			
			260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	1 355		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(1 355)		
PRODUITS ET CHARGES D'YVES	Produits financiers (III)		280	64 126		
	Produits exceptionnels (IV)		290	2 760		
	Charges financières (V)		294			
			299	2 286		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	576		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	64 955			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	64 955			
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	576		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		342		
			991			
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		181		
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		990	
	Bénéfice col. 1		352	8 531	354	
Déficit col. 2		356				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * 4 689 dont imputés sur le résultat :		360	4 689		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	3 842	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING TRIFALT										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476											
		Immobilisations financières		480	40 099	482		484		486	40 099										
		TOTAL		490	40 099	492		494		496	40 099										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566											
		TOTAL		570		572		574		576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING TRIFAULT

Néant ☐ *

I										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A				NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606									
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %			601		603		605		607									
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616									
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626									
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636									
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646									
	Sur clients et comptes rattachés			650		652		654		656									
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666									
TOTAL				680		682		684		686									
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
		Dotations		Reprises															
Fonds commercial		681		683															
Autres Immob. incorp.		700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes												
Terrains		710		715		2													
Constructions		720		725		3													
Inst. techniques mat. et outillage		730		735		4													
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745		5													
Matériel de transport		750		755		6													
Autres immobilisations corporelles		760		765		7													
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780										
II										DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982			4 689								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis			Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis										
Déficits imputés								983			4 689								
Déficits reportables								984											
Déficits de l'exercice								860											
Total des déficits restant à reporter								870											
IV										DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)								325											
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327											
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380									
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326											
N° du centre de gestion agréé										388									
Montant de la TVA collectée										374									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING TRIFAULT		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		12	

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		
	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

HOLDING TRIFAULT
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : Le Bois des Brosses
72290 CONGE SUR ORNE
900 370 404 RCS LE MANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21/05/2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 64 955,41 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **64 955,41 euros**

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 84 766,13 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21/05/2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

ABA63DC8DBF04F2...